

Certificat d'assurance

No de certificat : 2855

Émis aux : Membres de l'Ordre des technologues professionnels du Québec
Assurance contre les erreurs et omissions et Assurance de la responsabilité civile générale des entreprises.
Police SGL632185

ASSURÉ : Richard Oliva

Adresse de l'ASSURÉ : 247, rue du Vieux Moulin
Rosemère, QC, J7A 4W1

Période d'assurance : du 01-04-2024 au 01-04-2025 à 00 h 01 heure locale à l'adresse indiquée ci - dessus, sans tacite reconduction

Assurance contre les erreurs et omissions

Limites de garantie : 1 000 000 \$ par SINISTRE 1 000 000 \$ par période d'assurance

Franchise : 2500 \$ SINISTRE

Date de rétroactivité : 15/04/21

Prime : 4224 \$

Assurance de la responsabilité civile générale des entreprises

Limites de garantie : Limite par sinistre: 2 000 000 \$
Limite globale : 2 000 000 \$
Préjudice personnel/publicité: 2 000 000 \$
Frais médicaux – par personne 5 000 \$
Frais médicaux – par accident 25 000 \$
Responsabilité des locataires 500 000 \$
Automobile non-proprétaire 1 000 000 \$

La garantie inclut : (a)Individualité de la garantie, recours entre coassurés
(b)Responsabilité contractuelle
(c)Risques produits/après travaux
(d)Responsabilité de l'employeur éventuelle

Franchises : Dommages matériels 2 500 par SINISTRE
Responsabilité des locataires 1000 \$

Nature des activités : Divers – technologues professionnels

Prime : Inclus

Le présent certificat garantit à l'ASSURÉ la couverture d'assurance sous la police déposée auprès des ASSUREURS selon les modalités et conditions de celle-ci et jusqu'à concurrence des limites de garantie et de la franchise ci-haut mentionnées.

Les ASSUREURS ont dûment autorisé Gestionnaires d'assurance Victor Inc. à exécuter et signer le présent Certificat d'assurance.

Datée le : 13 mars 2024

Christel Séguin

Représentant autorisé Émis au nom de
Gestionnaires d'assurance Victor Inc.